

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUILLET 2025

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : M. Philippe PFISTER - 1^{er} adjoint ; Mme Patricia CASNER - 2^{ème} adjointe ; M. Alain JANEL - 3^{ème} adjoint ; Mme Christiane CUNY - 4^{ème} adjointe ; MM. Marc BEILL - 5^{ème} adjoint ; Jean-François WOELFFLIN ; Denis BETSCH ; Mme Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mmes Pascale MATHIOT ; Véronique VAGNER ; Isabelle VERLET ; MM. Olivier MANGEL ; Stephan LANG ; Mmes Karima RENAUD ; Tessy HAUTIERE ; MM. Stéphane PIR ; Stéphane HOUTMANN ; Mme Floriane PIERSON.

Membres absents excusés : M. Patrick BEIN (procuration à Jean-Bernard PANNEKOECKE) ; Mmes Evelyne FERRY (procuration à Philippe PFISTER) ; Diana FRANCK (procuration à Patricia CASNER).

Assistaient à la séance : Mme Stéphanie GRIMALDI, secrétaire de séance ; M. Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO

44 2025 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JUIN 2025

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 a été adopté à l'unanimité.

45 2025 - BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Entendu l'exposé de M. le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Approuve la décision modificative budgétaire ci-après :

Chapitre - Article	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Chap. 66 - article 66111 - intérêts réglés à l'échéance	+ 5.200,00 €	
Chap. 75 - article 758881 - autres produits excep. sur op. de gestion		+ 5.200,00 €
Investissement		
Chap. 20 - article 2031 - frais d'études	- 3.700,00 €	
Chap. 16 - article 1641 - emprunts en Euros	+ 3.700,00 €	
Chap. 16 - article 1641 - emprunts en Euros		+ 50.000,00 €
Chap. 21 - article 215731 - matériel roulant	+ 50.000,00 €	

46 2025 - ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LA CLAQUETTE : MODIFICATION DES HORAIRES A LA RENTREE 2026/2027

Vu le Conseil d'école du 30 juin 2025.

Vu l'avis favorable de l'Inspectrice de l'Education Nationale en date du 8 juillet 2025.

Considérant la nécessité de modifier les horaires de l'après-midi afin de permettre au personnel du périscolaire de venir chercher les enfants de la maternelle avant d'assumer la responsabilité des enfants de l'élémentaire.

Entendu l'exposé de Mme CUNY Christiane, Adjointe en charge des Affaires Scolaires.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Emet un avis favorable à la modification des horaires de l'après-midi des écoles maternelle et élémentaire de La Claquette, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, comme indiqué ci-dessous :

Horaires	Anciens	Nouveaux dès septembre 2025
Maternelle	13H10 - 15H50	13H15 - 15H45
Elémentaire	13H15 - 15H45	13H10 - 15H50

47 2025 - ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS LOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1.

Vu les promesses de vente signées par Mme GAGNIERE Josiane, MM. Michel LOUX et M. Daniel LOUX en date du 6 juin 2025.

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir ces terrains jouxtant des parcelles communales.

Entendu l'exposé de M. le Maire.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'acquérir les parcelles appartenant aux Consorts LOUX :

- Section 28 n°153 "Basse d'Albet" de **16,58 ares**
- Section 28 n°156 "Basse d'Albet" de **2,97 ares**
- Section 28 n°155 "Basse d'Albet" de **20,90 ares**
- Section 28 n°156 "Basse d'Albet" de **0,11 ares**
- Section 05 n°493 "Xurpon" de **30,20 ares**
- Section 05 n°500 "Xurpon" de **13,00 ares**
- Section 22 n°07 "Rafalgoutte" de **37,33 ares**

Soit un total de 1ha21a09ca

Le prix de l'are étant fixé à 25,00 €, le montant total de l'acquisition s'élève à **3.027,25 €**.

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

Dit que :

- les frais notariés seront à la charge de la commune.
- la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2025.

48 2025 - ACQUISITION D'UN TERRAIN A MME MANUELLE SCHWINTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1.

Vu la promesse de vente signée par Mme Manuelle SCHWINTE en date du 26 juin 2025.

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir ce terrain.

Entendu l'exposé de M. le Maire.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'acquérir la parcelle appartenant à Mme Manuelle SCHWINTE - cadastrée Section 10 Parcelle n° 106 lieudit "La Fraise" d'une contenance de **1,05 are**.

Le prix de l'are étant fixé à 2.000,00 €, le montant total de l'acquisition s'élève à **2.100,00 €**.

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

Dit que :

- les frais notariés seront à la charge de la commune.
- la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Communications
2. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025
3. Budget Principal : décision modificative n° 2
4. Ecoles maternelle et élémentaire de La Claquette : modification des horaires pour la rentrée 2025/2026
5. Acquisition de terrains aux Consorts LOUX
6. Acquisition d'un terrain à Mme Manuelle SCHWINTÉ
7. Divers

SIGNATURES DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE	Philippe PFISTER	Patricia CASNER
Alain JANEL	Christiane CUNY	Marc BEILL
Jean-Francois WOELFFLIN	Denis BETSCH	Cécile CHARLIER
Patrick BANZET	Pascale MATHIOT	Véronique VAGNER
Isabelle VERLET	Olivier MANGEL	Stephan LANG
Karima RENAUD	Tessy HAUTIERE	Stéphane PIR
Stéphane HOUTMANN	Floriane PIERSON	